



# Cité MAG

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



**LA VIE DU CA**

C'EST VOTÉ ! 4

**À VOTRE SERVICE**

FSIL :  
À VOS PROJETS ! 11

DES  
TRAVAUX  
FAITS POUR  
DURER !

6

# EN VUE

## APL NOUVEAU MODE DE CALCUL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le mode de calcul des aides personnalisées au logement (APL) a évolué pour être plus proche de votre situation actuelle.

Cela répond à la réforme nationale dite de « contemporanéité » des aides personnelles au logement, instaurée par le décret n° 2020-1816 du 29 décembre 2020 relatif aux ressources prises en compte pour leur calcul.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

Le nouveau mode de calcul des APL est désormais basé sur les ressources des 12 derniers mois, et non sur celles d'il y a 2 ans.

Les ressources des allocataires sont récupérées automatiquement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) auprès de leur employeur, des Impôts, de Pôle emploi et des organismes sociaux pour permettre le calcul du montant de l'aide au logement. Ce montant est ensuite actualisé tous les 3 mois.

## Que devez-vous faire ?

Aucune démarche n'est à faire pour les locataires, sauf si la CAF le demande. Si c'est le cas, soyez réactifs et réactives car vous risquez le cas échéant une rupture de vos droits !

Pensez également à déclarer à la CAF tout changement de situation, le plus rapidement possible.

Les locataires de Nanterre Coop' Habitat voient apparaître ce nouveau mode de calcul sur leur avis d'échéance de janvier 2021.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## EDITO

En mouvement au service des locataires ..... 3

## LA VIE DU CA

C'est voté ! ..... 4

Interviews ..... 5

## DOSSIER

Entretien et rénovation ..... 6 à 8

## SOLIDARITÉ

À Nanterre, la solidarité n'est pas confinée ! 9

Interview de M. De Gallard ..... 10

FSIL, un soutien pour vos initiatives ..... 11

Covid-19, restons prudent.es ..... 12

## À VOTRE SERVICE

70 ans, ça se fête ! ..... 13

Nouvelle résidence, une mémoire locale ..... 13

Locataires, place aux votes ..... 14

## EXPRESSIONS LIBRES

..... 15

# EN MOUVEMENT AU SERVICE DES LOCATAIRES



L'année 2021 s'est ouverte sous les nouvelles couleurs de Nanterre Coop' Habitat. De nouveaux habits, mais les mêmes valeurs, celles du logement pour toutes et tous, d'un parc social mixte, de qualité, durable. Un nouveau nom, mais la continuité des missions de service public, pour les locataires.

A l'occasion des 70 ans de la création de l'Office HLM de Nanterre, le 5 mars 1951, nous devons être fiers de voir se poursuivre cette ambition de proposer aux Nanterriennes et Nanterriens des logements accessibles, entretenus, dans tous les quartiers de la ville.

70 ans après, nous savons également faire preuve d'objectivité. Nous sommes d'ailleurs en perpétuelle réflexion pour évaluer nos façons de faire et les améliorations à conduire.

Cette considération et les remarques qui nous reviennent nous ont conduit à nous interroger sur notre dispositif pour les mutations. Après le temps de la réflexion, le Conseil d'administration du 10 février a convenu de faire bouger le barème actuel. Bientôt, de nouveaux critères seront pris en considération dans le traitement des dossiers, avec une attention particulière portée sur les situations d'urgence et sur l'état d'occupation des logements. L'information pour les demandeurs sera renforcée lorsque cette nouvelle cotation sera mise en place.

Le débat d'orientation budgétaire que nous avons tenu à cette occasion a acté la poursuite de nos ambitions. Malgré des recettes amputées de près de 2.9 millions d'euros à la suite de l'instauration de la RLS en 2018, nous ne renonçons pas aux efforts pour entretenir notre parc social, pour reconduire nos dispositifs de solidarité en faveur des personnes en difficulté et du vivre ensemble, pour prévoir un montant d'investissement important et poursuivre les rénovations et nos efforts en termes d'adaptabilité et de durabilité de nos résidences.

Les dossiers avancent, se concrétisent, certains de manière visible, d'autres de façon moins perceptible. Le traitement des réclamations des locataires va faire l'objet de nouvelles procédures pour une meilleure traçabilité et un suivi renforcé des demandes. La tranquillité des locataires et leur cadre de vie sont aussi des préoccupations fortes pour la Coop', avec de prochains renforts au sein de notre organisme pour une meilleure complémentarité avec toutes les forces vives du territoire.

Sur des sujets qui nous concernent directement, nous avons rejoint d'autres acteurs mobilisés sur des

problématiques communes. Sur le fléau national des punaises de lit, j'ai signé, aux côtés d'une vingtaine d'acteurs locaux du logement social, une tribune appelant à un véritable engagement gouvernemental pour enfin accompagner les bailleurs sur cette problématique.

Sans nier une réalité de plus en plus difficile, d'autant plus dans une ville mixte et solidaire comme Nanterre, il faut être objectif et modeste. Les chantiers avancent, parfois lentement. 70 ans après la création de notre organisme, vous pouvez compter sur mon engagement pour poursuivre la dynamique d'un outil majeur pour Nanterre et le logement pour toutes et tous dans la Métropole du Grand Paris.

Et, vous le savez, notre organisme ne peut se penser qu'au service, par et pour les locataires. Vous êtes des acteurs actifs et investis dans la gestion publique de notre Coop'. Aussi, je vous invite à vous saisir de notre prochain rendez-vous électoral pour désigner vos représentants au Conseil d'Administration. Notez bien cette prochaine échéance dans vos agendas, et place aux votes !

Hassan HMANI

# CONSEIL D'ADMINISTRATION C'EST VOTÉ !

Lors de la séance du Conseil d'administration du 10 février 2021, deux sujets majeurs étaient à l'ordre du jour : le débat d'orientation budgétaire et le nouveau barème pour les mutations.



© Claire Macel

## Malgré la crise, des orientations à la hauteur !

Cette année, avec les nouvelles dépenses occasionnées par la crise sanitaire, les choix et arbitrages auraient pu être mathématiques, avec des finances en baisse directement équilibrées par des dépenses moins importantes, des investissements limités. La réflexion menée a été dans un tout autre sens, en convenant de l'importance de maintenir, encore plus dans cette période difficile, une enveloppe conséquente pour répondre aux besoins toujours plus importants.

Avec 4.6 millions d'euros de dépenses d'entretien, et des prévisions d'investissement de l'ordre de 5 millions d'euros, c'est un budget à la hauteur des attentes et besoins qui sera proposé pour 2021, et qui permettra la continuité des rénovations urbaines et sociales, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, la livraison de nouvelles résidences, le renforcement de l'action locale à travers les chantiers éducatifs ou d'insertion, la reconduction des dispositifs de solidarité et de vivre ensemble, l'amélioration de la proximité avec les locataires.

## Nouveau barème pour une meilleure information

A l'écoute des remarques des locataires et en adéquation avec les dispositions de la loi ELAN, de nouveaux critères seront pris en considération dans la future cotation du barème des demandes de mutation. Les situations d'urgence (liées au handicap ou aux violences domestiques) et l'état d'occupation des logements (sur ou sous occupation) rentreront en considération dans le calcul du barème. La crise du logement dans la région étant à un niveau plus que préoccupant, ces nouvelles dispositions ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des demandeurs et à pallier l'inaction des autres acteurs publics. Toutefois, avec ce nouveau barème, l'information sur l'avancement des demandes sera plus transparente et surtout mieux connue pour les demandeurs.

Dans les prochains mois, vous recevrez un document informatif complet sur ces nouvelles règles et le calendrier précis de sa future mise en œuvre.

C'est un budget à la hauteur des attentes et besoins qui sera proposé pour 2021

La Réduction des Loyers de Solidarité coûte

**2,9 M€**

par an pour la Coop'

Décidée par la loi de finances 2018, la RLS consiste en une remise sur loyer obligatoire pour les locataires du parc social dont les revenus sont inférieurs à certains plafonds et dont les APL ont été diminuées. Conséquence directe, ces réductions de loyer ne sont pas compensées par l'Etat et représentent une perte de ressources immédiate pour notre organisme.

## INTERVIEW DE M. RAVEL

### MUTATIONS, UNE TENSION SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION

**Damien Ravel, chargé de projet à l'AORIF – Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France, nous dresse un état des lieux régional.**

**Mutations, une problématique propre à Nanterre ?**

La mobilité résidentielle est un sujet fortement dépendant de l'évolution du rôle du parc social ces dernières années. Alors qu'hier, le parc social constituait une étape dans le parcours résidentiel des ménages, il est aujourd'hui devenu, pour une part sensible de la population ne pouvant plus se loger dans le parc privé, la seule solution de logement pérenne. Or, nombre de ménages ayant des situations qui évoluent font des demandes de mutations, 6 sur 10 se faisant au sein de la même commune. Ces demandes viennent se heurter au contexte de forte tension du parc social en Ile-de-France : augmentation rapide du nombre de demandeurs (plus de 700 000 demandes sur la région dont plus de 200 000 concernent des ménages déjà logés dans le parc social) et baisse continue des attributions (30% des 70 000 attributions de 2019

concernaient des mutations). Cette criante pénurie, assortie aux chances inégales liées au réservoir dont on dépend et à l'offre disponible chez le bailleur, complexifie les possibilités, rallonge les délais et renforce les incompréhensions et frustrations des locataires que l'on observe très distinctement lors de nos enquêtes de satisfaction régionales.

**Dans ce contexte, quelles possibilités pour améliorer la situation ?**

Deux dispositifs ont été créés ces dernières années : le « protocole mutations », expérimentation facilitant les mutations inter-réservataires, et la plateforme « Echanger Habiter ». Les dernières évolutions législatives, et notamment celles de la loi ELAN, entendent davantage prendre en compte le sujet de la mobilité résidentielle en systématisant l'examen de l'occupation des logements. Au-delà de ces innovations et de ces nouvelles injonctions règlementaires, des adaptations organisationnelles internes aux bailleurs sociaux pourraient permettre de mieux identifier et prioriser les demandes, ainsi que de



© DR

fluidifier le fléchage des logements disponibles. Un travail partenarial avec l'ensemble des réservoirs paraît cependant nécessaire pour améliorer la situation. Mais dans un territoire tendu comme l'Ile-de-France, avec la paupérisation grandissante et l'explosion du nombre de demandeurs conjuguées à un volume d'attribution qui ne cesse de diminuer, tout le monde doit être conscient de la difficulté, pour les bailleurs sociaux, de faire correspondre offre et demande.

## INTERVIEW DE M. NOYÉ

### MUTATIONS, QUELLES RÉFLEXIONS POUR ABOUTIR À CETTE COTATION ?

**Christophe Noyé, consultant en charge du chantier de refonte du barème pour les mutations aux côtés des services de la Coop', fait le point.**

**Pourquoi ce travail mené ?**

Ce nouveau barème de la cotation est élaboré dans un contexte de baisse continue des mobilités et donc du nombre de logements libérés. Les durées d'occupation des logements se sont allongées, contribuant à l'augmentation des situations d'inadaptation des logements à la situation des familles. Par ailleurs, la Loi Egalité et Citoyenneté a augmenté les objectifs d'accueil des ménages prioritaires. Il s'agit donc à la fois de favoriser des logements plus adaptés et de tenir compte des nouvelles obligations légales.

Le nouveau barème intègre également l'obligation pour les bailleurs sociaux de proposer de nouveaux logements

aux ménages en situation de sous-occupation, ou disposant de ressources dépassant largement les plafonds, ou occupant un logement adapté au handicap après le départ de la personne handicapée. C'est la Commission d'Attributions des Logement et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) qui identifie ces situations et propose un déménagement vers un logement mieux adapté.

**Quelles évolutions notables ?**

La première évolution concerne l'intégration des situations d'urgence : le handicap, la sur-occupation accentuée, les difficultés financières, les violences, ... Sont intégrés également les ménages identifiés par la CALEOL (sous-occupation, niveaux de ressources, ...).

La deuxième concerne la revalorisation des points attribués aux ménages

en situation de sur-occupation très marquée, par exemple un couple avec deux enfants dans un T2. Sont aussi valorisés les ménages souhaitant déménager vers un logement plus petit afin de favoriser la libération des grands logements.

L'ancienneté de la demande reste un critère important et permet aux ménages n'ayant aucun critère d'urgence et ne souhaitant pas une typologie différente de logements de bénéficier d'une mutation.

Les demandeurs de mutation pourront choisir les quartiers tout en étant informés des effets sur les délais d'attente de choix trop restrictifs.

Les pénalités liées aux refus sont renforcées, notamment à partir du 2<sup>ème</sup> refus d'une proposition adaptée.

Les demandeurs seront informés annuellement de leur situation et de leur positionnement.

# ENTRETIEN ET RÉNOVATION : MAINTENIR UN NIVEAU D'INTERVENTION CONSÉQUENT

L'entretien et la rénovation de notre parc social restent, cette année encore, une priorité pour la Coop'. Dans un contexte financier compliqué, malgré des dépenses supplémentaires liées à la crise de la Covid-19, le Conseil d'administration, par son vote du budget annuel, maintient un niveau d'intervention conséquent pour continuer l'amélioration des logements et résidences de la coopérative. Tour d'horizons des interventions significatives qui ont été menées ou qui seront prochainement conduites.

## Adaptabilité et durabilité : l'exemplarité comme ligne directrice

Sans effet de mode, et sans attendre les injonctions réglementaires, de nombreux travaux ont été conduits ces derniers mois, et vont se poursuivre, pour faciliter l'usage des logements pour les seniors d'une part, et développer les performances énergétiques de nos bâtiments d'autre part.

### « Je suis bien dans mon logement », des aménagements intérieurs pour un confort renforcé

A travers ce dispositif, depuis septembre 2020, ce sont 36 locataires qui ont vu leurs appartements être transformés pour leur permettre un usage adapté, et 42 logements validés par la commission sont en cours de traitement « Je suis bien dans mon logement » permet, pour les locataires âgés de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap (disposant d'une carte mobilité inclusion portant la mention «invalidité»), de bénéficier de travaux d'adaptation dans leur logement : remplacement des WC, installations de matériaux pour améliorer les usages (barres d'appui, sol antidérapant, sonnette lumineuse, ...).



Le confort de nos seniors, une priorité pour la Coop'

### Performances énergétiques démultipliées, charges locatives modérées

L'amélioration et la rénovation énergétique des résidences de la Coop' sont des considérations majeures depuis de longues années, et de nombreuses interventions ont été conduites ces derniers mois dans ce sens. L'année 2020 fut riche en innovations techniques, avec comme conséquence principale, la réduction, à terme, des charges pour les locataires (de 10 à 40% d'économies d'énergie en fonction des résidences et des travaux menés).

Système d'amélioration de la production d'eau chaude sanitaire, modernisations complètes de chaufferies, pose de calorifuge sur les réseaux de tuyauterie des résidences pour limiter les surconsommations énergétiques, ce sont plusieurs centaines de logements, à Greuze (réalisé au budget 2019 avec une mise en service en janvier 2020), aux Fontaines (travaux en cours débutés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020), aux Pâquerettes (travaux 2020), qui ont été concernés par ces aménagements.

L'action pour continuer d'améliorer la performance énergétique de nos résidences se poursuit pour l'année 2021.

### POUR TOUTE QUESTION OU BESOIN D'INTERVENTION :

Le service proximité et qualité de service est à votre écoute, pour présenter vos dossiers à la commission trimestrielle qui instruit les demandes (nch-proximité@nanterre-coop-habitat.fr). A noter, devant le nombre croissant de dossiers déposés, les délais de traitement se rallongent un peu. Un dispositif victime de son succès !



Isolation des toitures



Remplacement des chaudières

## 2021, les opérations se poursuivent

**Avec le vote du budget 2021, et l'adoption des grands travaux pour cette année suite aux rendez-vous de concertation menés avec les amicales, à distance en cette période de Covid-19, les aménagements et opérations vont être nombreux.**

### Poursuite de la rénovation énergétique

Le développement des systèmes énergétiques de notre parc social continue sa marche en avant. Après de multiples interventions

ces dernières années, les efforts se poursuivent sur les résidences Carriers, La Source et Greuze avec la modernisation de la chaufferie.

La durabilité des résidences va être renforcée : notamment à Greuze, Fontaines et au 7 allée Fernand Léger avec le système d'Heliopac, qui utilise un capteur solaire qui se transforme en échangeur atmosphérique lorsque l'énergie solaire n'est plus disponible (nuit, temps pluvieux, brouillard...) et devient ainsi une source d'énergie

pour la pompe à chaleur ; avec la pose de calorifuge sur les réseaux de chaleur et les modernisations de chaufferie, qui contribuent à réduire les rejets de particules par des matériels plus performants et les consommations d'énergie primaire pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

A terme, l'économie d'énergie primaire de ces installations impactera les charges des locataires.

## Grands travaux 2021, c'est acté !

Cette année, les diagnostics « en marchant » n'ont pu se tenir physiquement pour établir, dans la concertation avec les locataires, les grands travaux de l'année. Mais, par visioconférences et rendez-vous numériques, les échanges

ont eu lieu à la fin de l'année 2020, pour discuter et convenir avec les amicales de locataires des opérations et entretiens à engager.

Réfection de toiture et terrasse aux Pâquerettes, remplacement de cabine d'ascenseur à l'Etang,

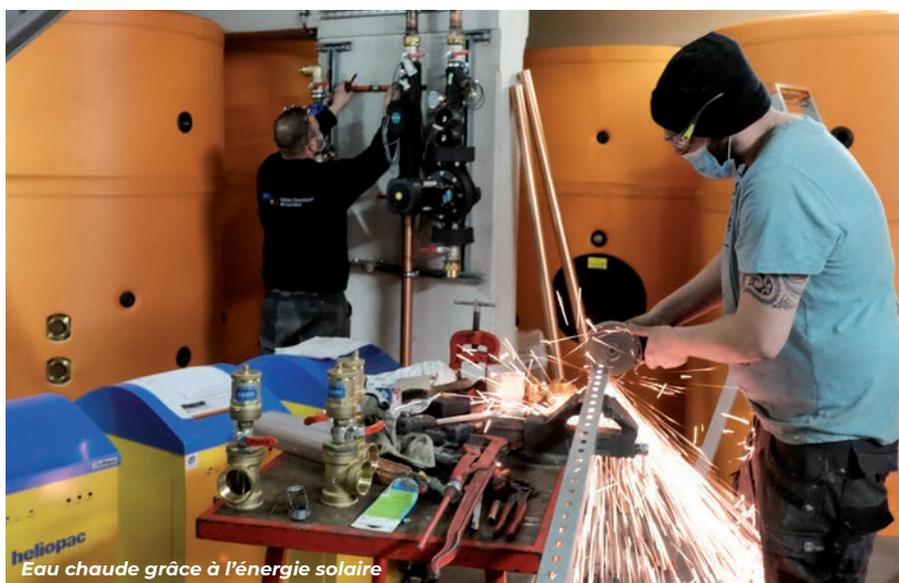
réfection des fenêtres des pavillons des Damades, isolation du pignon aux Amandiers, ..., tous les quartiers sont concernés.

**Retrouvez tous les grands travaux 2021 sur notre site internet rubrique Grands travaux.**

En 2021

**4,6 M€**  
en dépenses  
d'entretien

**5 M€**  
d'investissement



Eau chaude grâce à l'énergie solaire

## Tours Aillaud, rénovation du Parc Sud : où en est-on ?

Depuis la délivrance du permis de construire de la tour pilote (Tour 15), la réhabilitation thermique et esthétique des Tours Aillaud se poursuit. Etapes non visibles, les études aboutissent pour déterminer les aménagements précis qui seront menés, pour retenir les opérateurs qui interviendront sur ce patrimoine remarquable. Prochain rendez-vous : le début des travaux sur la tour pilote, à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

En plus de la réhabilitation des 5 tours gérées par la Coop', 6 autres tours Nuage sont concernées par les changements d'usage et le renforcement de la mixité dans le quartier, dont une, la 151, propriété de la Coop'. Ces changements vont aller au-delà des Tours Aillaud, s'étendant aux immeubles de l'avenue Pablo Picasso.

Le 109-115, avenue Pablo Picasso va d'ailleurs être démolé dans les prochains mois.



Présentation des prototypes des futures tours Nuages

Les relogements des 36 ménages impactés sont aujourd'hui terminés, des propositions acceptées ayant été faites aux locataires de l'immeuble. De dernières études doivent se mener

pour déterminer avec précision et précaution la future démolition de cet immeuble, qui accueillera demain un espace d'agriculture urbaine pour végétaliser et densifier l'avenue.

## Stationnement : une offre renforcée

Permettre aux locataires de profiter d'une offre de stationnement suffisante, sécuriser les espaces extérieurs en améliorant les trottoirs et les marquages au sol, résidentialiser des espaces extérieurs au profit des locataires, sont une préoccupation une de la Coop' depuis plusieurs années.

64 emplacements extérieurs et 266 emplacements en ouvrage à Zilina, 213 à Komarov, 157 aux Champs-Pierreux, 106 à l'Etang, 65 à la Colombe, 8 à Ampère, 142 aux Damades, 267 aux Carriers, ... De nombreux travaux ont été réalisés depuis 2018, et sont programmés pour l'année à venir sur tous les quartiers de Nanterre.

Les modernisations et résidentialisations conduites vont se poursuivre pour 2021, aux Lauriers, sur Jeanne d'Arc, et sur une première tranche des parkings de surface de la résidence Pâquerettes. Dans le même temps, la résidentialisation de l'ensemble immobilier des Damades s'est poursuivi en 2020 et doit s'achever en 2021.

Amélioration des occupations de parking, tarification harmonisée et adaptée, offre de stationnement en adéquation avec les besoins dans chaque quartier, un cadre de vie renforcé pour les locataires.



Stationnements résidentialisés

## Ravalements de façades

Les interventions de la Coop' se poursuivent sur les façades du parc immobilier au travers de ravalements, comme celui de la résidence Jeanne d'Arc sur l'exercice 2020 avec de l'isolation par l'extérieur.

De même, sur 2021, il est programmé la réfection des ravalements des pavillons des résidences Cheval Mousse et Jean Moulin.



Opérations en cours

# A NANTERRE LA SOLIDARITÉ N'EST PAS CONFINÉE !

Alors que la crise sanitaire continue ses effets dévastateurs et frappe toujours plus durement les plus fragiles, la vitalité de l'entraide et de la solidarité réchauffe fortement les esprits en ces froids mois de fin d'hiver. A Nanterre, de multiples initiatives se poursuivent inlassablement, pour tenter d'apporter aide et soutien aux familles en difficulté.

**A Nanterre Coop' Habitat, nous nous mobilisons pour vous accompagner et encourager la solidarité, que ce soit en période de Covid-19 ou en dehors :**

- Déploiement depuis un an d'une adresse mail dédiée pour vos problématiques sociales et financières liées à la Covid-19 : [solidarite-covid19@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:solidarite-covid19@nanterre-coop-habitat.fr)

- Reconstitution du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales pour financer vos projets de bien-vivre ensemble (cf article p.11)

- Permanence de suivi social au siège, une à deux fois par mois, pour trouver ensemble des solutions à vos problématiques d'impayés (cf article p.10).

**N'hésitez pas à faire appel à nous dans le cadre de l'un ou plusieurs de ces dispositifs.**

**Plusieurs dispositifs de solidarité sont également en place sur la ville de Nanterre :**

- Un numéro pour les seniors et personnes en situation de handicap (portage de repas, courses...) : 01 71 11 43 90

- Un numéro pour les demandes à caractère social (aides alimentaires...) : 01 47 29 53 65

- Une aide alimentaire apportée par plusieurs associations (ci-contre)



## HIVER 2020-2021

## Besoin d'une aide alimentaire à Nanterre ?

Ces associations peuvent vous aider.

Contactez-les pour être sûr de pouvoir bénéficier de leur soutien.

### LES RESTOS DU CŒUR

- Campagne d'hiver du 24 novembre 2020 au 12 mars 2021.

Une distribution par semaine le mardi ou le vendredi de 8h30 à 11h30.

 95, avenue de la Liberté  
Tél : 01 47 21 87 22

### SECOURS POPULAIRE

- Inscriptions sur rendez-vous le mardi à partir de 13h30 ou le mercredi à partir de 17h.

Distribution le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 sur présentation de la fiche de rendez-vous.

 13, place du Docteur Pierre  
Tél : 01 47 25 98 06 / 06 99 08 18 86

### ASSOCIATION DIR EL KHEIR

- Ouverture du lundi au jeudi de 11h à 14h.

Participation de 5€/colis alimentaire.

 24, allée de l'Arlequin  
Tél : 06 51 42 16 33

### MON ÉPICERIE

- Ouverture le mardi de 10h à 13h et de 13h30 à 15h30, le jeudi de 13h à 19h, le samedi de 9h30 à 13h30.

Les bénéficiaires sont orientés par les services sociaux et les associations d'aide alimentaire. Démarche spontanée possible. Validation par une commission.

*Accueil limité à 3, 6 ou 9 mois, participation à l'achat des denrées, difficultés financières passagères, dépenses imprévues, financement de projet...*

 183, allée des Parfumeurs  
[monepicerie92000@gmail.com](mailto:monepicerie92000@gmail.com)

### APPE, ASSOCIATION PARENTALE POUR LA PETITE ENFANCE

- Relais bébé pour aider les familles en précarité ayant des enfants de moins de 18 mois.

Les bénéficiaires sont orientés par les travailleurs sociaux de la ville.



Nanterre.fr

# INTERVIEW DE M. DE GALLARD

## RETOUR SUR LES PERMANENCES

### SUIVI SOCIAL



**Administrateur de Nanterre Coop' Habitat (désigné par Paris Ouest La Défense) et président de la commission Action sociale, M. Patrick De Gallard assure les permanences de suivi social, accompagné des responsables du service suivi social et contentieux.**



#### Quel a été votre parcours pour arriver à la Coop' ?

Je suis à Nanterre depuis l'an 2000, et très actif dans le milieu associatif. Je préside aussi l'amicale des Tours Aillaud (Hauts-de-Seine Habitat). C'est notamment parce que j'ai été nommé. Mes multiples casquettes me permettent un regard affûté pour faire avancer les choses.

A l'origine, je n'étais pas destiné à la Coop', mais je suis ravi d'y être. Vous savez, les commissions sociales ne sont pas obligatoires pour les bailleurs, et tous ne la mettent pas en place. Or c'est quelque chose qui me paraît primordial vis-à-vis des locataires et c'est une chance d'y contribuer.

#### Qui vient aux permanences et pourquoi ?

Les permanences sont un temps dédié aux locataires rencontrant des difficultés à payer leur loyer, pour leur permettre de nous expliquer leur situation. Nous les accompagnons à rattraper leur retard de loyer par un plan d'apurement : plan d'échelonnement de

remboursement de dette.

Le montant (souvent entre 50 et 100 € par mois) et la durée du remboursement mensuel sont convenus en fonction de cet échange.

Les locataires concernés ont reçu au préalable des courriers ou appels du Suivi social. Ce rendez-vous est proposé dans un second temps.

La plupart des locataires convoqués ont subi une baisse de revenus difficile à tenir. Je rencontre aussi beaucoup de femmes, ou d'hommes d'ailleurs, élevant seul.es leurs enfants. Parfois, il s'agit aussi de dossiers CAF qui ne sont pas réglés.

#### Comment se passent ces permanences ?

Je reçois les locataires une à deux fois par mois, en ma qualité de président de la commission sociale, et accompagné pour le côté technique, de M. Vasse ou M<sup>me</sup> Lanfranconi, responsables du service suivi social et contentieux. Nous les accueillons dans un bureau dédié et spacieux, au sein du siège de la Coop', assurant la confidentialité des échanges.

Nous nous réunissons une heure avant le début de la permanence pour étudier les dossiers. Quand on reçoit des locataires, le principal est d'être à l'écoute.

Je suis heureux de constater que les gens sortent rassurés des permanences. C'est qu'ils ont compris que nous n'étions pas là pour les enfoncer, loin de là.

#### Et par la suite, que se passe-t-il pour les locataires ?

Majoritairement, on arrive à trouver des solutions. Pour certains dossiers particulièrement difficiles, nous orientons les personnes vers le conseil social de la Coop', qui a d'ailleurs été renforcé de deux personnes. C'est très précieux pour accompagner les locataires dans leurs démarches. Sur les 4 ou 5 permanences que j'ai faites, deux

dossiers ont été orientés de la sorte.

Il arrive par contre que certains locataires ne se présentent pas. Dans ces cas-là, après deux convocations manquées sans avoir prévenu, les locataires concernés reçoivent un courrier de rappel de l'huissier. La décision d'aller en procédure d'expulsion n'est prise qu'avec l'aval de la commission sociale qui a lieu deux à trois fois par an. C'est une décision lourde de conséquences et il est important qu'elle soit prise de façon collégiale.

#### Quelle place la situation sanitaire prend-elle dans vos échanges avec les locataires ?

Le sujet du contexte sanitaire est en fait très peu abordé en tant que tel.

Ce sont les dérivés de ce contexte qui resurgissent : pertes d'emplois, baisses de revenus...

On constate par contre qu'il y a plus d'impayés que d'habitude. Et on sent aussi que les gens sont plus impactés par toutes les décisions prises dernièrement, socialement, et moralement. Ils gardent leur dignité et ne se plaignent pas, mais c'est palpable.

Sur un plan purement sanitaire, le bureau d'accueil des permanences répond aux mesures d'hygiène en cours. Nous sommes séparés des personnes reçues par un haut plexiglas. Deux chaises sont disposées de part et d'autre, à 1m50 l'une de l'autre.

Le port du masque est bien sûr très respecté par tout le monde.

#### INFOS PRATIQUES

Ces permanences ont lieu :

- 1 à 2 fois par mois, de 17h à 19h
- au siège de la Coop'
- sur rendez-vous
- Contact téléphonique : 01.47.25.66.82

## FSIL RECONDUIT : UN SOUTIEN POUR VOS INITIATIVES

Vous commencez à bien connaître ce dispositif de Nanterre Coop' Habitat, axé sur la solidarité et le bien-vivre commun. Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales est reconduit cette année, pour continuer d'encourager vos initiatives citoyennes, solidaires et environnementales, dans un contexte particulièrement touché.

### Retour sur le FSIL 2020

Vous avez peut-être vous-même eu la chance de profiter de l'une de ces initiatives fin 2020 : Zy' Va, l'association de quartier du Petit-Nanterre, a égayé notre fin d'année avec son Noël pas comme les autres, et dans le respect des consignes sanitaires.

Le 19 décembre dernier, les habitant.es et passant.es ont ainsi pu assister à une programmation magique de déambulations et décorations, visibles à distance depuis les fenêtres et balcons. De quoi émerveiller pour tous les âges.

Deux projets soutenus par le budget FSIL de 2020 sont également en préparation, dans le quartier du Mont-Valérien (Jean Moulin) cette fois-ci :

- Le remplacement et déplacement de trois bacs de compostage, dans une démarche environnementale ;
- La mise en place d'une boîte à dons, dans une démarche d'économie circulaire : une cabane de jardin en dur, ouverte à tou.tes sous la responsabilité de l'amicale CNL, permettra de déposer les objets dont vous n'avez plus besoin, et d'en récupérer d'autres.

Les conventions pour ces deux projets sont signées, les opérations en cours de préparation dans le quartier.

### Et le FSIL en 2021 ?

C'est reparti pour 2021 ! Le FSIL continue, et c'est la possibilité pour vous de recevoir un coup de pouce pour améliorer la qualité de vie dans vos quartiers. Le FSIL, c'est une subvention pouvant s'élever jusqu'à 1200€ pour votre projet.

Alors que la situation sanitaire met à mal le bien-être individuel comme social, vos idées sont plus que les bienvenues.

**Le nouvel appel à projet est ouvert, profitez-en et envoyez-nous vos propositions jusqu'au 14 mai !**

La brochure explicative du FSIL est disponible sur notre site Internet, dans les antennes de proximité et auprès des gardien.nes.



Noël au Petit-Nanterre



Résidence Jean-Moulin, déplacement et remplacement des bacs prévus prochainement

**UNE QUESTION ?  
UNE ENVIE ?  
UN PROJET ?**

N'hésitez pas à contacter :

**Madame Hakima Da Silva**

Chargée de développement social et urbain  
Direction de proximité et qualité de service

☎ 01 47 25 67 12

✉ [hdasilva@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:hdasilva@nanterre-coop-habitat.fr)

# COVID-19

## RESTONS PRUDENT.ES

Un an déjà depuis le premier confinement, et malgré toutes les précautions prises, en-dehors comme au sein de la Coop', la Covid-19 court toujours. Ne relâchons pas notre vigilance.

Afin de nous protéger et de protéger notre entourage, il est primordial de maintenir les mesures d'hygiène, de distanciation physique et de port du masque. La prudence est de mise, y compris dans vos démarches de locataires, en respectant les règles sanitaires, limitant vos déplacements, et privilégiant les contacts téléphoniques.

**Merci pour votre participation active dans la lutte contre ce virus.**

### MESURES D'HYGIENE

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique.

Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle.

Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque.

Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.

### AUTRES RECOMMANDATIONS

Aérer régulièrement les pièces fermées (quelques minutes par heure).

Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs de Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant.

En cas de symptômes graves, appeler le 15.

### RAPPEL DES USAGES COVID-19 À NANTERRE COOP' HABITAT :

Le siège de Nanterre Coop' Habitat est accessible sur rendez-vous uniquement (signalez-vous à l'interphone, à la sonnette « accueil »).

#### Nous sommes joignables :

- par mail à [siege@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:siege@nanterre-coop-habitat.fr)
- par téléphone au 01 47 25 66 66
- et par votre gardien.ne ou votre antenne.

#### Dispositions générales :

- Votre gardien.ne est votre premier contact, en privilégiant le téléphone.
- Les antennes sont accessibles du lundi au vendredi, le matin.
- Les services généraux sont joignables au 01 47 25 66 66, du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h, ou à [siege@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:siege@nanterre-coop-habitat.fr).
- Les rendez-vous individuels se font sur convocation uniquement.
- Nous intervenons avec des produits virucides dans les parties communes.



La Covid-19 court toujours. Ne relâchons pas notre vigilance.

## 70 ANS, ÇA SE FÊTE !

Le 5 mars 1951, Raymond Barbet, le maire de Nanterre de l'époque, crée l'Office municipal d'HLM.

Depuis 70 ans, l'Office municipal, aujourd'hui la Coop', constitue l'outil central au service de la politique ambitieuse du logement menée à Nanterre dès l'après-guerre, en participant à la résorption des bidonvilles, en prenant sa part dans l'effort et la solidarité face à la crise du logement.



© Archives NCH

Par ses investissements et constructions, par les attributions de logement et grâce à une gestion locative de proximité, notre organisme a su faire preuve de sérieux, d'innovations, pour constituer un parc social de qualité, de quantité, sans équivalent sur la région parisienne.

70 ans après sa création, ces mêmes missions et objectifs perdurent sous l'égide de Nanterre Coop' Habitat.

Pour marquer l'engagement toujours actif en faveur du logement pour toutes et tous, pour souffler tous ensemble ces 70 bougies, rendez-vous à la rentrée.



© Archives NCH

A l'heure qu'il est, nous ne savons pas encore quelles possibilités s'offriront à nous à cette période. Levée des restrictions sanitaires ? Mesures de sécurité toujours d'actualité ?

**Quoi qu'il en soit, vous avez une idée pour fêter cet anniversaire ?**

**Un talent à faire connaître ?**

**Locataires**, faites-nous part de vos propositions et suggestions en nous écrivant à [communication@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:communication@nanterre-coop-habitat.fr), pour construire collectivement notre anniversaire.

## NOUVELLE RÉSIDENCE UNE MÉMOIRE LOCALE ANCRÉE DANS LE MARBRE NOUVEAU

Courant avril, une nouvelle résidence sera livrée avenue de la République et avenue Gallieni. 35 logements pour le compte des locataires de Nanterre Coop' Habitat verront le jour au sein de la résidence « Hélène et Mercédès COCQUET ». Cette résidence se revêt elle-aussi d'un nom important pour l'Histoire collective de Nanterre.

### Qui sont les époux Cocquet ?

Mercédès et Hélène Cocquet, tous deux employés à la RATP, habitaient à Nanterre. Ils s'étaient liés d'amitié avec leur collègue Wolf Hanftwurtzel et sa femme Gisèle.

En septembre 1941, Gisèle et Wolf Hanftwurtzel partirent à Nice pour rejoindre la zone libre. Après l'occupation allemande de Nice en septembre 1943, les époux Hanftwurtzel durent se mettre à la recherche d'un autre refuge. Restés en correspondance avec les Cocquet, ces derniers leur proposèrent de venir se cacher à Nanterre. Accueillis en mars 1944 gare de Lyon à tour de rôle par Mercédès Cocquet, le couple vécut caché, jusqu'à la Libération, dans le

pavillon de leurs amis à Nanterre. Le 3 mai 1999, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné à Hélène et Mercédès Cocquet le titre de Juste parmi les Nations.

### Notre Histoire collective inscrite dans l'espace public

Les noms des résidences de notre parc social ne sont pas anodins, ils traduisent l'ambition de la Coop' d'inscrire dans le marbre (ou le béton, c'est selon) l'Histoire de notre ville.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'histoire locale investit la chaussée. Nombreux sont les noms des résidences qui commémorent et rendent hommage à des personnages historiques de Nanterre, qui ont laissé leur



trace indélébile dans la mémoire collective. En novembre dernier, la résidence Vincent Pascucci était inaugurée, et remettait en lumière l'engagement sans faille de ce libérateur de Nanterre du joug nazi, cet ancien élu de la Ville ayant notamment participé à la création des centres de vacances pour les enfants de Nanterre.

Une mémoire collective de plus en plus impérieuse à transmettre !

## LOCATAIRES, PLACE AUX VOTES !



Nouveaux statuts et nouveau conseil d'administration (CA), la Coop' a décidé de désigner les représentants des locataires en tant qu'administrateurs et administratrices. Conformément au règlement intérieur de la Coop', 15 administrateurs sont invités à siéger dans l'instance décisionnaire de notre organisme, dont 3 représentent les locataires.

À la fin du mois de mars, vous avez reçu avec vos quittances et vu dans vos halls la lettre circulaire vous informant de ces prochaines élections pour celles et ceux qui souhaiteraient se présenter. Les conditions précises vous ont été expliquées dans cette lettre, pour devenir force d'expression, de décision et de représentation. Au sein du CA pour déterminer la politique des loyers, voter son budget et suivre son activité, en étant partie prenante des différentes commissions, les représentants des locataires y ont toute leur place.

**Tou.tes les locataires, dans les conditions définies, sont appelé.es à voter entre le 18 mai et le 1<sup>er</sup> juin, pour un dépouillement des votes le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, pour désigner les trois représentants qui seront ensuite proposés à l'approbation de l'Assemblée générale de la Coop', instance qui nomme l'ensemble des administrateurs siégeant en CA.**

Notre coopérative est particulièrement soucieuse et attachée à la participation directe des locataires au sein des instances de notre organisme. Prenez donc date dès à présent de notre prochain rendez-vous électoral pour et par les locataires de la Coop'. De prochaines informations suivront pour vous donner toutes les clés et les modalités du vote.

**En 2014, 2 565 votants**

**En 2018, 2 622 votants**

**En 2018**

**25,02%**

**de participation**



Lors du dépouillement de 2018

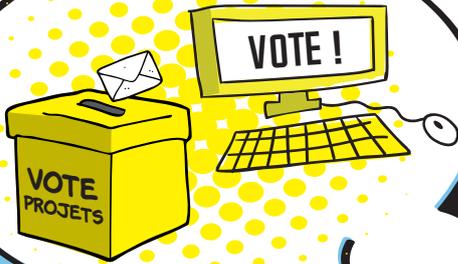




**EN RAISON DES ÉLECTIONS  
DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CA,  
VOUS NE RETROUVEREZ PAS DE TRIBUNE  
DANS CE NUMÉRO.**

# VOTONS!

POUR FAIRE BOUGER NANTERRE  
ET SES QUARTIERS



VOTEZ EN LIGNE  
DU 9 AVRIL AU 9 MAI  
SUR [PARTICIPEZ.NANTERRE.FR](http://PARTICIPEZ.NANTERRE.FR)



NOS VOIX  
COMPTENT!

BUDGET  
PARTICIPATIF  
NANTERRE

DÉCOUVREZ TOUS LES PROJETS SOUMIS  
AU VOTE SUR [PARTICIPEZ.NANTERRE.FR](http://PARTICIPEZ.NANTERRE.FR)

[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)

